

# Conditions Generales - EH Simplicity

## CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT EH SIMPLICITY

### Article 1 - Objet du contrat

Le present contrat a pour objet de garantir l'assure contre les risques d'impayes de ses clients.

### Article 2 - Duree

Le contrat est souscrit pour une duree de 12 mois.

### Article 3 - Cotisation

La cotisation annuelle est fixee forfaitairement selon le chiffre d'affaires de l'assure.

Assurance Financiere - Montreal, QC